

Image not found or type unknown



Naturalisation dun mineur

Par **vosberry**, le **01/07/2009** à **11:01**

Bonjour,rnrnJai un fils de 17 ans, ne aux Pays-Bas et avec parents hollandaises.rnNous habitons en France depuis 6 ans et mon fils veux la nationalite francaise.rnProbleme est quon dit que cest seulement possible a 18 ans, mais il a peut-etre besoin pour etudier a une universite (etrangere).

Par **anais16**, le **02/07/2009** à **17:00**

Bonjour,rnrnla naturalisation n'est possible pour les mineurs que s'ils bénéficient de l'effet collectif, c'est à dire que si l'un des parents devient français il peut en même temps le devenir aussi.rnSinon, la naturalisation ne sera possible qu'à sa majorité. rnrnDans tous les cas, cette procédure prend très longtemps (environ 18 mois, voire même plus parfois!), donc il ne pourrait pas être français d'ici ses études supérieures.